

Démarche : Subvention Vélo de la CAE
Organisme : service subventions VAE, direction mobilités

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Déposez votre dossier de demande de subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou mécanique neuf ou reconditionné, ou l'installation d'un kit électrique entre le 1er novembre 2022 et le 31 octobre 2023.

Mme/M

Mme

M.

NOM

PRENOM

ADRESSE

Commune

TELEPHONE

MAIL

Subvention Vélo de la CAE

AGE

Avez-vous déjà bénéficié du service de location longue durée VilVolt de la CAE ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Votre principal mode de déplacement est:

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Voiture

transports en commun

vélo

marche

2 roues motorisés

PROFIL

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

salarié, commerçant, profession libérale

en recherche d'emploi

retraité

étudiant, scolaire

Vous utiliserez votre vélo pour

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

mes loisirs

mes déplacements domicile travail quotidiennement

mes déplacements domicile travail ponctuellement

Où allez vous garer votre vélo?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

dans la rue

dans un parking

dans une cour

dans un garage

autre

Auriez vous acheté votre vélo sans la subvention de la CAE?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Subvention Vélo de la CAE

Copie du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique, la marque et le modèle du vélo concerné apparaissant sur le certificat d'homologation devront apparaître également sur la facture. Le certificat fera apparaître la norme NF EN 15194. Le document scanné doit être lisible et comprendre une feuille par page (pas de photos de plusieurs documents)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie de la facture d'achat du vélo électrique,

Copie de la facture d'achat du vélo électrique, libellée à son nom propre et postérieure au 1er septembre 2021. La facture doit faire apparaître la marque et le modèle du vélo à assistance électrique acheté. Le lien entre le certificat d'homologation et la facture devra être facilement compréhensible. Le document scanné doit être lisible et comprendre une feuille par page (pas de photos de plusieurs documents)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs de domicile

Copie complète de la dernière taxe d'habitation recto et verso (Résidence principale uniquement. Les résidences secondaires ne seront pas éligibles); ou attestation d'assurance habitation d'une résidence principale. Ces pièces devront justifier des mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo. Le document scanné doit être lisible et comprendre une feuille par page (pas de photos de plusieurs documents)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs de domicile

Une facture de moins de 3 mois au nom et à l'adresse du bénéficiaire (les factures de téléphonie mobile ne sont pas admises comme factures justifiant d'un domicile). Le document scanné doit être lisible et comprendre une feuille par page (pas de photos de plusieurs documents)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Relevé d'Identité Bancaire ou Postal du compte à créditer.

Ma demande concerne l'acquisition d'un :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- VAE neuf
- VAE reconditionné
- vélo cargo à assistance électrique
- kit d'électrification
- Vélo musculaire (non électrique) neuf
- Vélo musculaire (non électrique) reconditionné

J'atteste être l'acquéreur d'un vélo éligible et ainsi m'engage à compter de la signature de la convention d'attribution de l'aide communautaire et tout au long de sa durée (trois ans) à ne percevoir qu'une seule subvention ; à apporter la preuve de la pleine possession du vélo à assistance électrique subventionné dans le délai d'une semaine suivant la demande expresse des services de la Communauté d'Agglomération d'Epinal ; à ne pas revendre le vélo ; à restituer ladite subvention à la Communauté d'Agglomération d'Epinal dans le cas où ce vélo viendrait à être vendu durant cette période de trois ans ; à privilégier un maximum le Vélo à Assistance Electrique en remplacement de la voiture au quotidien.

Sanction en cas de détournement de la subvention.

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal : « L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter

Subvention Vélo de la CAE

ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Convention à remplir, signer et joindre

Cette convention sera signée également par le Président de la Communauté d'Agglomération et justifiera la mise en paiement de la subvention. Le document scanné doit être lisible et comprendre une feuille par page (pas de photos de plusieurs pages ou documents)